

13.05.2019 - 13:45 Uhr

Valorisation du travail temporaire comme besoin de la société

Dübendorf (ots) -

Travailler de manière flexible représente un besoin grandissant dans la société et l'économie des pays industrialisés. Cela se reflète dans la croissance du travail temporaire. En Suisse, les prestataires de services de l'emploi tiennent compte de cette évolution, en évitant une pression sur les salaires grâce aux salaires minimaux et en répondant aux besoins spécifiques des travailleurs temporaires en matière de protection sociale. Des quotas légaux ne feraient justement que bloquer l'accès au marché du travail à ceux qui sont déjà désavantagés : les demandeurs d'emplois qui ont pour but un engagement fixe.

Aujourd'hui, 2,4 pour cent des personnes actives en Suisse sont des travailleurs temporaires, dont plus de la moitié sont des spécialistes recherchés et des diplômés universitaires, qui sont rémunérés en conséquence. Dans les branches avec une CCT étendue, comme par exemple la construction ou la restauration, les travailleurs temporaires ont les mêmes conditions relatives au salaire et au temps de travail que les employés fixes. Quelques faits à ce sujet :

- > Sur la seule année passée, env. 240'000 personnes au chômage sont retournées sur le marché du travail grâce au travail temporaire.
- > Un travailleur temporaire sur deux a trouvé un engagement fixe dans les 24 mois qui ont suivi sa première mission.
- > Le partenariat social qui existe depuis 2012 avec la CCT Location de services, qui a été prolongée jusqu'à la fin 2020, est un modèle à succès et doit être poursuivi en partenariat
- > Depuis 2012, les salaires minimaux ont constamment augmenté : de 15,8% pour les personnes non qualifiées et de 7,8% pour les personnes qualifiées - nettement au-dessus de l'évolution générale des salaires en Suisse. Pour les années à venir, de nouvelles augmentations sont prévues.
- > Grâce à temptraining, le fonds de formation continue de la CCT Location de services, les travailleurs temporaires peuvent se former. L'an passé, 9,5 millions de francs ont été accordés pour environ 7800 demandes de formation. Au total, plus de 50 millions de francs ont été investis dans la formation continue des travailleurs temporaires depuis l'existence de ce fonds.

Une limitation resp. une interdiction du travail temporaire n'ignore pas seulement les réalités de l'économie et de la société, mais viole également la liberté économique des entreprises de travail temporaire et de leurs clients.

swissstaffing appelle les syndicats à renforcer le partenariat social avec les employeurs et, avec cela, la situation des travailleurs temporaires, au lieu d'affaiblir, par le biais d'interventions étatiques, la passerelle vers le marché du travail que représente le travail temporaire.

Dans un white paper, swissstaffing démontre la fonction d'intégration du travail temporaire. Les données ont été récoltées de manière représentative et indépendante par gfs-zürich auprès de plus de 4'000 travailleurs temporaires. Les aspects juridiques donnent des indications au sujet des salaires minimaux, la couverture sociale et la formation continue des travailleurs temporaires. L'intégralité du white paper «Travail temporaire, entre intégration sur le marché du travail et pénurie de main-d'oeuvre» est disponible au téléchargement -> Link. <http://ots.ch/e5L9ub>

Contact:

Leif Agnéus, Président de swissstaffing
Tél. : +41 79 250 49 22
leif.agneus@manpower.ch

Myra Fischer-Rosinger; Directrice de swissstaffing

Tél. : +41 79 239 79 86
myra.fischer-rosinger@swissstaffing.ch

Blandina Werren, responsable de la communication
Tél.: 044 388 95 35
blandina.werren@swissstaffing.ch

www.swissstaffing.ch
www.le-travail-temporaire.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100057910/100827977> abgerufen werden.